



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 134

14 octobre 2024

Editorial

Faire monter le baromètre ! **p 1**

Actualité

Déficit de l'État : les retraités mis à contribution... **p 2**

Santé

Hausse du ticket modérateur, un mauvais coup contre les malades. **p 3**

Autonomie

Non à une augmentation de la CASA pour financer la perte d'autonomie ! **p 3**

Actualité

Retraités pauvres, un constat alarmant. **p 4**

Pour
accéder au
baromètre



**Les
retraités
mis à
contribution**

Faire monter le baromètre!

Plus que quelques jours pour répondre à la grande enquête de l'UNSA auprès des personnes retraitées pour mieux connaître vos conditions de vie, pour mieux cerner vos attentes, vos problèmes et vos difficultés, ... à l'heure où certains nous accusent de nous « goinfrer » sur le dos des actifs.



Le baromètre des retraité.es

À l'UNSA Retraités, nous préférons les constats et les analyses.

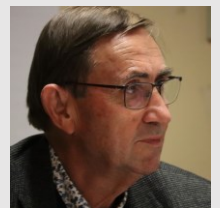
Nous l'avons souvent dénoncé, la place du retraité dans la société n'est pas suffisamment reconnue. Trop souvent ignorés, abusivement présentés comme des privilégiés, les retraités sont fréquemment privés de parole... Ils font partie des invisibles de la société.

Que vous soyez adhérent ou non, l'UNSA vous donne la parole.

C'est une enquête rapide. Les données recueillies ne serviront qu'à notre enquête et resteront confidentielles. N'hésitez pas à proposer aux membres de votre famille et à vos amis retraités de répondre au questionnaire. A vous de jouer !

Rendez-vous sur le site : retraites.unsa.org pour compléter l'enquête.

Il est possible de renseigner l'enquête sur document papier, il faut alors la remettre à un militant de l'UNSA Retraités ou la renvoyer à votre UD UNSA.



Merci pour votre précieuse participation.

Claude Lassalvy

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : retraite@unsa.org

Site : www.retraites.unsa.org

ISSN N° 2610-0606

Déficit de l'État : les retraités mis à contribution, y compris les plus modestes !

En amont de la publication du Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale, la presse s'est fait l'écho d'une mesure gouvernementale impactant les retraités : le report de six mois des pensions de base de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et des régimes alignés.

Le gouvernement a décidé de reporter au 1^{er} juillet la revalorisation des pensions qui devaient survenir au 1^{er} janvier. Cette mesure devrait générer une économie sur le budget de la protection sociale de trois à quatre milliards d'euros.



Qui sera concerné par cette mesure ?

Les retraités du privé pour la part de leur pension relevant de la CNAV. La revalorisation de la pension Agirc-Arrco devrait normalement être effective au 1^{er} novembre.

Les retraités des trois versants de la Fonction Publique pour l'intégralité de leur pension. Même chose pour les retraités relevant des régimes spéciaux et autres régimes alignés.

Comment cette mesure est-elle justifiée ?

Pour la porte-parole du gouvernement, cette mesure se justifie parce que les pensions de base ont été revalorisées de 5.3% en janvier 2024, soit plus que l'inflation constatée sur un an à cette date. C'est oublier un peu vite que la revalorisation des pensions est calculée sur deux ans, et qu'en janvier 2023, par application de l'article 161.25 du Code de la Sécurité sociale, la revalorisation des pensions avait été inférieure à l'inflation constatée sur un an, sans que personne ne s'en offusque !

Pourquoi est-elle injuste ?

Cette mesure retarde la revalorisation des pensions de six mois pour toutes les retraites de base. Elle impactera plus brutalement un petit retraité qu'un retraité cadre, qui ne sera concerné que pour le tiers de sa pension.

On fait payer le redressement des comptes publics à l'ensemble des retraités, y compris les deux millions qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Une mesure qui n'a rien de novatrice :

Cette mesure a déjà été mise en œuvre à plusieurs reprises dans le passé proche. En 13 ans, la revalorisation des pensions aura été retardée de deux ans et 9 mois. Ces reports de date ont déjà été utilisés par le gouvernement en 2009, 2014, 2015 et 2018.



Ce qu'on en pense :

Avec l'UNSA, l'UNSA Retraités condamne cette mesure qui cible indistinctement tous les retraités, les plus favorisés comme les plus précaires. Elle va aggraver la situation des retraités les plus précaires dont les femmes vivant seules. Après une revalorisation modeste des petites retraites, de l'ordre de cinquante euros en moyenne on reprend d'une main ce qu'on leur a donné de l'autre ! Dans le même temps, on « oublie » de solliciter les entreprises et les contribuables les plus fortunés. Ce n'est pas un signal de justice sociale !

Hausse du ticket modérateur : Un mauvais coup contre les malades !

L'édition du 2 octobre du journal « Les Échos » a annoncé une possible majoration du ticket modérateur, dans la prochaine Loi de Financement de la Sécurité sociale. Un mauvais coup contre les malades, au rang desquels les retraités.

Le gouvernement est à la recherche de soixante milliards d'économies. La clé de répartition qu'il a choisie est la suivante : 20 milliards de recettes supplémentaires par l'augmentation des impôts, et 40 milliards obtenus par des réductions de dépenses. Parmi les cibles retenues, les prestations sociales.

Une mesure aussi rustique qu'efficace est évoquée dans l'article des Échos : l'augmentation de 30 % à 40 %.

Petit rappel : Le ticket modérateur est la part des dépenses de santé qui reste à la charge des patients, après remboursement de la Sécurité sociale. C'est vieux comme la Sécu, et ça avait comme justification initiale de responsabiliser les patients. Depuis que les comptes de la Sécurité sociale ont une fâcheuse tendance à virer au rouge, c'est devenu une variable d'ajustement...

Et face à un déficit budgétaire abyssal, héritage de sept années de gestion des finances publiques par Bruno Le Maire, cette solution est évoquée, avec le risque qu'elle figure en bonne place dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale 2025.

Que faut-il comprendre ? Pour 100 euros de dépenses de frais médicaux, en général la Sécurité sociale en remboursait 70. A l'avenir, si cette mesure passe, elle n'en remboursera que 60, laissant au patient un reste à charge de 40 euros. La conséquence logique sera le relèvement du coût des complémentaires santé, pour ceux qui en disposent, et pour les autres un risque accru de renoncement aux soins.

Cette mesure pourrait représenter une économie de 1 milliard d'euros, supportée par les malades, et porteuse de menaces pour la santé publique, car elle pourrait aggraver le risque de voir de plus en plus de malades renoncer à se soigner.

Ce qu'on en pense :

L'augmentation du ticket modérateur, au prétexte de sauver la Sécu, conduit à un délitement insidieux de notre protection sociale et fait le lit de la privatisation de la santé pour le plus grand profit des assurances privées.

À l'UNSA Retraités, avec l'UNSA, nous condamnons résolument toute majoration du ticket modérateur.



Non à une augmentation de la CASA pour financer la perte d'autonomie !

Un récent rapport d'information publié par le Sénat propose l'instauration d'une deuxième journée de solidarité, impliquant la suppression d'un second jour férié pour financer la Caisse nationale de **solidarité pour l'autonomie (CNSA)**. **Cette proposition impacterait également les retraités, dont la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) pourrait doubler, passant de 0,3 à 0,6 %.** Il est aussi proposé de généraliser les solutions d'assurance dépendance au détriment de la solidarité nationale.

Avec l'UNSA, l'UNSA Retraités s'oppose à ces propositions.

Bien que le besoin de ressources supplémentaires pour répondre aux défis actuels et futurs liés à la perte d'autonomie fasse consensus, il est impératif de faire des propositions de recettes justes. Il est inacceptable de constamment faire peser le poids des réformes sur les salariés et les retraités !

Le financement de la perte d'autonomie ne peut reposer sur les seules cotisations des salariés et des retraités. Dans le cadre de la Sécurité Sociale il doit continuer de reposer sur une pluralité de ressources en vue d'accroître la justice sociale. D'autres pistes de financement plus justes et équilibrées peuvent être trouvées telles que la diminution des exonérations de cotisations sociales des entreprises, le ré-étalement de la dette COVID, la mobilisation des droits de succession, l'extension de l'assiette de la CSA aux revenus d'activité des travailleurs indépendants et aux compléments de salaires, la création d'une redevance sur les bénéfices des EHPAD lucratifs...

L'avis du CESE « Soutenir l'autonomie : les besoins et leurs financements » adopté en mars dernier avait d'ailleurs évoqué ces pistes et écarté la proposition d'une seconde journée de solidarité.

Quant aux assurances dépendance elles sont à envisager en complément d'un socle public de financement renforcé.

Conformément à nos résolutions de congrès, L'UNSA Retraités appelle avec l'UNSA, les pouvoirs publics à adopter une loi de programmation pluriannuelle sur le Grand Âge permettant l'allocation de recettes justes et pérennes pour la Sécurité Sociale.

Actualité

Retraités pauvres, un constat alarmant

A l'occasion de la journée internationale des personnes âgées, le 1er octobre, l'association "Les petits frères des pauvres a publié une enquête dont le constat est alarmant. Deux millions de retraités vivraient sous le seuil de pauvreté.

Le seuil de pauvreté, établi par l'INSEE, s'élève à 1216 euros. Selon l'enquête des Petits frères des pauvres, plus de 2 millions de retraités vivraient avec un revenu inférieur à ce seuil.

Une situation qui se dégrade

55% de ces retraités estiment que leurs conditions de vie se sont dégradées depuis cinq ans. Les retraités représentent en 2022, 22% des personnes en situation de pauvreté. Dit autrement, un pauvre sur cinq est une personne de 60 ans et plus. Il y a dix ans les retraités représentaient seulement 14% des pauvres.

Les causes de cette dégradation sont liées à la crise sanitaire et à la poussée inflationniste qui a suivi.

Dans cette période, les prix ont augmenté beaucoup plus vite que les pensions (18% d'augmentation des prix depuis la crise inflationniste, 13.5 % d'augmentation des pensions sur la même période).

L'inflation a surtout entraîné une augmentation des prix de l'alimentation et de l'énergie.

Il en résulte des privations qui affectent les retraités les plus précaires : restrictions sur les produits alimentaires les plus chers, viande et poisson, renoncement au chauffage, parfois aux soins.

Un retraité sur dix vivant sous le seuil de pauvreté ne dispose pas de complémentaire santé.

Les déplacements, les loisirs, les cadeaux aux proches, les sorties au restaurant sont largement sacrifiés.

Un niveau de l'ASPA insuffisant

L'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées, ce que l'on appelait autrefois le minimum vieillesse s'élève à 1012 euros pour une personne seule. Il est inférieur de 17% au seuil de pauvreté. Rappelons qu'il s'agit d'une allocation compensatoire qui permet d'abonder un peu une retraite très faible. (Seulement un bénéficiaire sur 10 de l'ASPA n'a jamais cotisé).

Nous l'avons souvent écrit, l'enquête des Petits frères des pauvres le confirme, un retraité pauvre est souvent une retraitée, victime d'une carrière tronquée, de temps partiels subis, de salaires plus bas que ceux des hommes.

A l'heure où certains s'obstinent à considérer les retraités comme des privilégiés, l'INSEE nous rappelle que 10.6% d'entre eux sont pauvres, et que cette proportion augmente au fil des ans.

Ne laissons pas ces gens vieillir dans la solitude et la précarité.

A l'UNSA Retraités nous revendiquons un minimum de pension au moins égal au seuil de pauvreté. Nous réclamons un accompagnement social de ces personnes fragiles pour qu'elles puissent bénéficier des aides auxquelles elles renoncent parfois par ignorance ou à cause de la complexité des dossiers.

Nous revendiquons des logements dignes pour tous les seniors et un accès aux soins pour tous.

Les temps sont difficiles, mais nous refusons de nous résigner à voir se dégrader la situation des retraités les plus précaires.